

Formation technique - Fondamentaux des dispositions générales et particulières dans les ERP du 1er groupe

Les ERP

du 1er groupe

Personne devant avoir la connaissance des installations électriques, d'éclairages et techniques dans un établissement recevant du public du 1er groupe (technicien pour réaliser les travaux, exploitant, maître d'œuvre, ...)



PUBLIC VISÉ

2 jours (14 heures) répartis de la manière suivante :

- partie théorique en salle avec des retours d'expériences.



DURÉE

- Inter-entreprise ou intra-entreprise
- Sur site client ou dans le centre technique de formation RESO



MODULE

- 10 personnes par session théorique.



EFFECTIF

Formateur expert en conception d'installations électriques et suivi selon notre démarche qualité RESO.



Notre formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Pour tout renseignement contactez nous : formations@reso-ing.fr



ACCÈS

OBJECTIF

Appliquer et faire appliquer les fondamentaux des dispositions générales et particulières dans les ERP du 1er groupe.

Connaissances et compétences requises

Afin de bénéficier pleinement de cette formation les stagiaires devront être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (BAC général, technologique ou professionnel) ou de niveau 3 (CAP, BEP, ...) avec une expérience significative dans les spécialités suivantes tel que l'électrotechnique ou la maintenance d'installations électriques complexes (liste non limitative).

Validation de la formation

- QCM d'évaluation à la fin de la partie théorique

Documents délivrés après la formation

- Attestation de fin de formation (session théorique)

Programme

PARTIE 1 : Installations électriques dans les ERP du 1er groupe

- Généralités : Art. EL1 à EL4
- Règles d'installation : Art. EL5 à EL11
- Installations de sécurité : Art. EL12 à EL17
- Maintenance, exploitation et vérifications : Art. EL18 et EL19
- Installations temporaires : Art. EL20 à EL23

PARTIE 2 : Installations d'éclairage dans les ERP du 1er groupe

- Généralités : Art. EC1 à EC5
- Eclairage normal : Art. EC6
- Eclairage de sécurité : Art. EC7 à EC15

PARTIE 3 : Autres installations techniques dans les ERP du 1er groupe

- Chauffage : Art. CH
- Ascenseur pour handicapés : Art. AS
- Appareils de cuisson : Art. GC
- Moyens de secours : Art. MS
- I.T. n°246 – Désenfumage

PARTIE 4 : Installations électriques et d'éclairages particulières dans les ERP du 1er groupe

- Type L / Type M / Type N / Type O / Type P / Type R / Type S / Type T / Type U / Type V / Type W / Type X / Type Y / Type J / Type PS

- Attestation de formation délivrés sous 48h.
- Formation avec une montée en compétence technique.
- Théorie accompagnée d'une haute technicité pendant la formation.
- Retours d'expériences et exemples rencontrés en lien avec la formation pour concrétiser la théorie.

**LES +
RESO**



SCANNE MOI

www

Retrouvez notre catalogue de formations sur le site : www.reso-formations.catalogueformpro.com/ ou via le QR code